

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
POUR LA CRECHE ASSOCIATIVE « LES MOUSSAILLONS »

Madame Aurore DEVOS, expose au Conseil :

L'association « Les Moussailons » propose 20 berceaux et compte 9 salariées en CDI, correspondant à 7,4 Equivalents Temps Plein (ETP). Le bureau est, quant à lui, constitué de parents bénévoles élus pour un mandat de 3 ans, renouvelable.

Agréé par le Département du Nord – PMI et par la Caisse d'Allocations Familiales, la crèche est soumise au régime de la Prestation de Service Unique, une aide au fonctionnement modulée en fonction des services rendus aux familles. A ce titre, l'association a fait le choix de fournir les couches, les repas et les goûters. Une cuisinière prépare chaque jour des plats et goûters équilibrés et adaptés à l'âge des enfants.

Les tarifs proposés aux familles sont soumis au barème national fixé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF). Ils sont proportionnels aux ressources et dépendent du nombre d'enfants à charge.

La crèche associative « Les Moussailons » rencontre depuis quelques mois des difficultés en matière de ressources humaines. Ces problèmes sont principalement liés à des arrêts de longue maladie qui impactent la continuité de l'accueil des jeunes enfants.

Pour garantir un accueil de qualité et sécurisé, l'association doit recruter des professionnels diplômés afin de remplacer les personnels absents. Ces recrutements engendrent des frais supplémentaires, non prévus initialement dans le budget de l'association. La structure se retrouve aujourd'hui en situation de flux tendu, menaçant ainsi la capacité d'accueil et laissant potentiellement des familles sans solution de garde.

Afin de maintenir l'activité et de garantir la prise en charge des enfants dans des conditions optimales, l'association sollicite une subvention exceptionnelle de 15 000 €.

L'octroi de cette subvention est essentiel pour assurer la continuité du service proposé par la crèche associative. Sans ce soutien, la structure pourrait être contrainte de réduire son nombre de places disponibles, compromettant ainsi l'accueil de plusieurs familles de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 15 000 € à l'association « Les Moussailons » en soutien à la continuité du service d'accueil des jeunes enfants porté par l'association.

La Commission Extra-Municipale « Jeunesse, Devoir de mémoire et Insertion professionnelle » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Conseil Municipal convoqué le : 17 Juin 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU 23 JUIN 2025 - 18h00

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET jusqu'à 20h35, Adjoints au Maire.

Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Lise BLANCKAERT à partir de 19h, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Julien GERAERT, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Madame Laurie VERSTRAET à partir de 20h35, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Monsieur MERLEN à partir de 20h35,

Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Madame DEVOS,
Monsieur Julien VEYER, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame DENEUVILLE,
Monsieur Michel CANOEN, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur WADOUX,
Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame KERCKHOF-LEFRANC jusqu'à 19h,

Madame Annabelle SALA, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame GENEVET,
Monsieur Cédric LIAGRE, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur BOONEFAES,
Monsieur Modou FALL, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame BEAUSSART,
Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur GERAERT,

Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,
Monsieur Didier LIARD, Conseiller Municipal.

Démissionnaires :

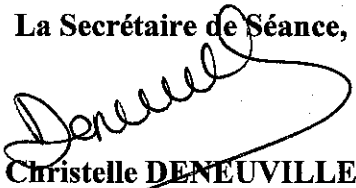
Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal,
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal,
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Le Conseil Municipal,

- Ouf l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- Autorise le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer l'avenant à intervenir ;
- La dépense sera imputée à l'Article **65748** – Fonction **4** - Sous Fonction **4222** du Budget ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 23 JUIN 2025
POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Séance,


Christelle DENEUVILLE

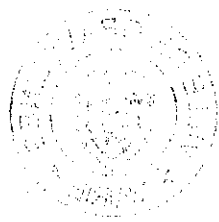


Le MAIRE,


Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 25 JUIN 2025

Mis en ligne sur le site de la Ville le 25 JUIN 2025



1957-1958
1959-1960
1961-1962
1963-1964
1965-1966
1967-1968
1969-1970
1971-1972
1973-1974
1975-1976
1977-1978
1979-1980
1981-1982
1983-1984
1985-1986
1987-1988
1989-1990
1991-1992
1993-1994
1995-1996
1997-1998
1999-2000
2001-2002
2003-2004
2005-2006
2007-2008
2009-2010
2011-2012
2013-2014
2015-2016
2017-2018
2019-2020
2021-2022
2023-2024
2025-2026
2027-2028
2029-2030
2031-2032
2033-2034
2035-2036
2037-2038
2039-2040
2041-2042
2043-2044
2045-2046
2047-2048
2049-2050
2051-2052
2053-2054
2055-2056
2057-2058
2059-2060
2061-2062
2063-2064
2065-2066
2067-2068
2069-2070
2071-2072
2073-2074
2075-2076
2077-2078
2079-2080
2081-2082
2083-2084
2085-2086
2087-2088
2089-2090
2091-2092
2093-2094
2095-2096
2097-2098
2099-2100